

AP-2022-049



Extrait du registre des Arrêtes du Président

PLANNING DE FERMETURE 2023 DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE)

Le Président de Val de Garonne Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la santé publique,

Vu l'ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles,

Vu le décret n°2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil d'enfants de moins de six ans, prévoyant l'élaboration d'un règlement de fonctionnement pour les structures d'accueil,

Vu le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistantes maternelles et aux Établissements d'Accueil du Jeune Enfant,

Considérant la baisse significative de l'activité des accueils lors des vacances scolaires, il convient de prévoir dès maintenant les dates de fermeture afin que les familles puissent s'organiser,

Considérant que ces périodes sont différenciées par type d'accueil, et permettent par ailleurs d'assurer une meilleure gestion du personnel sur l'année et d'avoir une qualité d'accueil avec tous les membres de l'équipe présents sur les semaines de pleine activité.

ARRÊTE

Article 1 Le planning 2023 ci-annexé précisant les périodes de fermeture en fonction des structures d'accueil.

Article 2 Une semaine de fermeture supplémentaire pourra être organisée selon un planning « tournant » en cas de baisse importante de l'activité prévisible sur les périodes de congés scolaires de janvier à avril 2023. Une structure restera ouverte par secteur ; il sera ainsi proposé un accueil de substitution.

Article 3 Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté

Publication et affichage le :
27 octobre 2022

Fait à Marmande le 20 octobre 2022

Jacques BILIRIT
Président de Val de Garonne Agglomération,